

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/45

Date de convocation L'an deux mil vingt trois
14 juin 2023 le **LUNDI 26 JUIN 2023** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
14 juin 2023

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre
Présents : 14 CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame
Votants : 18 Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad
AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline
LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :
Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Martine DUQUESNOY
Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Audrey TISON
Monsieur Thierry IMBERT
Madame Sandrine SERGEANT
Monsieur Hubert CHIVET

AU **Secrétaire de séance :**
Mme Sophie LOPEZ

Objet : Convention avec la société INFOCOM-FRANCE

Monsieur le Maire expose :

Chaque année les coûts d'achat et de maintenance des véhicules sont en augmentation. De plus, il est nécessaire d'accompagner la transition énergétique notamment en terme de renouvellement de notre parc de véhicule par des voitures électriques.

La société INFOCOM-France propose de mettre gratuitement à disposition de la commune un véhicule neuf de type Renault Kangoo Tôle ZE électrique pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois par reconduction expresse pour une période de 4 ans dans les mêmes conditions et obligations réciproques.

En contrepartie, la société dispose d'emplacements publicitaires sur le véhicule réservés prioritairement à des « partenaires » qu'elle s'engage à prospecter après autorisation de la commune. Le véhicule est personnalisé au nom de la Commune et à son logo.

La commune quant à elle prend à sa charge les assurances tous risques couvrant les frais de fonctionnement, d'entretien et la réparation du véhicule.

La commune s'engage à faire circuler régulièrement le véhicule et à la maintenir en bon état d'entretien, de fonctionnement et de conservation extérieure et intérieure compte tenu d'une usure normale.

Au terme du contrat, la commune s'engage à restituer le véhicule dans un état normal d'utilisation ou à se porter acquéreur sur simple demande effectuée six mois avant la date d'échéance du contrat.

Ce véhicule permettra d'assurer au quotidien les missions des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Autorise le Maire ou son représentant légal à signer la convention à intervenir avec la société INFOCOM France dont le siège social est situé à Aubagne, ZI les paluds, 510 avenue de Jouques (13400).

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 27 juin 2023

Le Maire,

Alain CAYET.

